

ront sa fortune : il a le chagrin de les voir expirer avant qu'ils lui aient rendu le moindre service ; il a le chagrin d'avoir perdu tout ce qu'il a déboursé pour s'en rendre le maître ; il a le chagrin de craindre que les poursuites qu'on tentera contre lui pour l'obliger à tenir les engagements qu'il a contractés à leur occasion, n'achèvent sa ruine : toutes ces atrocités paraissent une suite presque nécessaire de l'esclavage.

L'esclavage est l'état d'un homme qui, par la force ou des conventions, a perdu la propriété de sa personne, et dont un maître peut disposer comme de sa chose.

xvi.
Origine
et progrès
de
l'esclavage.
Argumens
imaginés
pour
le justifier.
Réponse
à ces
argumens.

Cet odieux état fut inconnu dans les premiers âges : les hommes étaient tous égaux ; mais cette égalité naturelle ne dura pas long-temps. Comme il n'y avait pas encore de gouvernement régulier établi pour maintenir l'ordre social ; comme il n'existait alors aucune des professions lucratives que le progrès de la civilisation a introduites depuis parmi les nations, les plus forts ou les plus adroits s'emparèrent bientôt des meilleurs terrains, et les plus faibles ou les plus bornés furent réduits à se soumettre à ceux qui pouvaient les nourrir ou les défendre : cette dépendance était tolérable. Dans la simplicité des anciennes mœurs, il y avait peu de distinction entre un maître et ses serviteurs : leur habillement, leur nourriture, leur logement, n'étaient guère différens. Si quelquefois le supérieur impétueux et

violent, comme le sont généralement les sauvages, s'abandonnait à la férocité de son caractère, c'était un acte passager qui ne changeait pas l'état habituel des choses ; mais cet ordre ne tarda pas à s'altérer. Ceux qui commandaient s'accoutumèrent aisément à se croire d'une nature supérieure à ceux qui leur obéissaient ; ils les éloignèrent d'eux, et les avilirent : ce mépris eut des suites funestes. On s'accoutuma à regarder ces malheureux comme des esclaves, et ils le devinrent ; chacun en disposa de la manière la plus favorable à ses intérêts ou à ses passions. Un maître qui n'avait plus besoin de leur travail, les vendait ou les échangeait ; celui qui en voulait augmenter le nombre, les encourageait à se multiplier.

Lorsque les sociétés, devenues plus fortes et plus nombreuses, connurent les arts et le commerce, le faible trouva un appui dans le magistrat, et le pauvre des ressources dans les différentes branches d'industrie : l'un et l'autre sortirent, par degrés, de l'espèce de nécessité où ils s'étaient trouvés de prendre des fers pour obtenir des subsistances. L'usage de se mettre au pouvoir d'un autre devint de jour en jour plus rare, et la liberté fut enfin regardée comme un bien précieux et inaliénable.

Cependant les lois, encore imparfaites et féroces, continuèrent quelque temps à imposer la peine de la servitude. Comme, dans les temps

d'une ignorance profonde, la satisfaction de l'offensé est l'unique fin qu'une autorité mal conçue se propose, on livrait à l'accusateur ceux qui avaient blessé à son égard les principes de la justice. Les tribunaux se décidèrent dans la suite par des vues d'une utilité plus étendue : tout crime leur parut, avec raison, un attentat contre la société ; et le malfaiteur devint l'esclave de l'état, qui en disposait de la manière la plus avantageuse au bien public ; alors il n'y eut plus de captifs que ceux que donnait la guerre.

Avant qu'il y eût une puissance établie pour assurer l'ordre, les querelles entre les individus étaient fréquentes, et le vainqueur ne manquait guère de réduire le vaincu en servitude. Cette coutume continua long-temps dans les démêlés de nation à nation, parce que chaque combattant se mettant en campagne à ses propres frais, il restait le maître des prisonniers qu'il avait faits lui-même ou de ceux qui, dans le partage du butin, lui étaient donnés pour prix de ses actions. Mais lorsque les armées furent devenues mercenaires, les gouvernemens, qui faisaient toutes les dépenses de la guerre et qui couraient tous les hasards des événemens, s'approprièrent les dépouilles de l'ennemi, dont les prisonniers furent toujours la portion la plus importante : il fallut alors acheter les esclaves à l'état, ou aux nations voisines et sauvages. Telle fut la pratique des Grecs, des Romains, de tous les peuples qui

voulurent multiplier leurs jouissances par cet inhumain et barbare usage.

L'Europe retomba dans le chaos des premiers âges, lorsque les peuples du nord renversèrent le colosse qu'une république guerrière et politique avait élevé avec tant de gloire. Ces barbares, qui avaient eu des esclaves dans leurs forêts, les multiplièrent prodigieusement dans les provinces qu'ils envahirent. On ne réduisait pas seulement en servitude ceux qui étaient pris les armes à la main : cet état humiliant fut le partage de beaucoup de citoyens qui cultivaient dans leurs tranquilles foyers les arts de la paix. Cependant le nombre des hommes libres fut le plus considérable dans les contrées assujetties, tout le temps que les conquérans furent fidèles au gouvernement qu'ils avaient cru devoir établir pour contenir leurs nouveaux sujets, et pour les garantir des invasions étrangères ; mais aussitôt que cette institution singulière, qui, d'une nation ordinairement dispersée, ne faisait qu'une armée toujours sur pied, eut perdu de sa force ; dès que les heureux rapports qui unissaient les moindres soldats de ce corps puissant à leur roi ou à leur général, eurent cessé d'exister, alors se forma le système d'une oppression universelle : il n'y eut plus de différence bien marquée entre ceux qui avaient conservé leur indépendance et ceux qui, depuis long-temps, gémissaient dans la servitude.

Les hommes libres, soit qu'ils habitassent les villes, soit qu'ils vécussent à la campagne, se trouvaient placés dans le domaine du roi ou sur les terres de quelque baron. Tous les possesseurs de fiefs prétendirent, dans ces temps d'anarchie, qu'un roturier, quel qu'il fût, ne pouvait avoir que des propriétés précaires, et qui venaient originellement de leur libéralité. Ce préjugé, le plus extravagant peut-être qui ait affligé l'espèce humaine, fit croire à la noblesse qu'elle ne pouvait jamais être injuste, quelles que fussent les obligations qu'elle imposait à ces êtres vils.

D'après ces principes, on voulait qu'il ne leur fût pas permis de s'éloigner sans congé, du sol qui les avait vus naître. Ils ne pouvaient disposer de leurs biens, ni par testament, ni par aucun acte passé durant leur vie; et leur seigneur était leur héritier nécessaire, dès qu'ils ne laissaient point de postérité, ou que cette postérité était domiciliée sur un autre territoire. La liberté de donner des tuteurs à leurs enfans leur était ôtée, et celle de se marier n'était accordée qu'à ceux qui en pouvaient acheter la permission. On craignait si fort que les peuples s'éclairassent sur leurs droits ou leurs intérêts, que la faveur d'apprendre à lire était une de celles qui s'accordaient plus difficilement. On les obligea aux corvées les plus humiliantes; les taxes qu'on leur imposait étaient arbitraires, injustes, oppressives, ennemies de toute activité, de toute industrie;

ils étaient obligés de défrayer leur tyran lorsqu'il arrivait: leurs vivres, leurs meubles, leurs troupeaux, tout était alors au pillage. Un procès était-il commencé, on ne pouvait pas le terminer par les voies de la conciliation, parce que cet accommodement aurait privé le seigneur des droits que devait lui valoir sa sentence. Tout échange entre particuliers était défendu, à l'époque où le possesseur du fief voulait vendre lui-même les denrées qu'ils avaient recueillies ou même achetées: telle était l'oppression sous laquelle gémissait la classe du peuple la moins maltraitée. Si quelques-unes des vexations dont on vient de voir le détail, étaient inconnues dans certains lieux, elles étaient toujours remplacées par d'autres souvent plus intolérables.

Des villes d'Italie, que des hasards heureux avaient mises en possession de quelques branches de commerce, rougirent les premières des humiliations d'un pareil état; et elles trouvèrent dans leurs richesses les moyens de secouer le joug de leurs faibles despotes; d'autres achetèrent leur liberté des empereurs qui, durant les démêlés sanglans et interminables qu'ils avaient avec les papes et avec leurs vassaux, se trouvaient trop heureux de vendre des privilèges que leur position ne leur permettait pas de refuser. Il y eut même des princes assez sages pour sacrifier la partie de leur autorité que la fermentation des esprits leur fit prévoir qu'ils ne tarderaient pas à

perdre. Plusieurs de ces villes restèrent isolées ; un plus grand nombre unirent leurs intérêts ; toutes formèrent des sociétés politiques gouvernées par des lois que les citoyens eux-mêmes avaient dictées.

Le succès dont cette révolution dans le gouvernement fut suivie, frappa les nations voisines. Cependant, comme les rois et les barons qui les opprimaient n'étaient pas forcés par les circonstances de renoncer à leur souveraineté, ils se contentèrent d'accorder aux villes de leur dépendance des immunités précieuses et considérables : elles furent autorisées à s'entourer de murs, à prendre les armes, à ne payer qu'un tribut régulier et modéré. La liberté était si essentielle à leur constitution, qu'un serf qui s'y réfugiait devenait citoyen, s'il n'était réclamé dans l'année. Ces communautés ou corps municipaux prospérèrent en raison de leur position, de leur population, de leur industrie.

Tandis que la condition des hommes réputés libres s'améliorait si heureusement, celle des esclaves restait toujours la même, c'est-à-dire, la plus déplorable qu'il fût possible d'imaginer. Ces malheureux appartenaient si entièrement à leur maître, qu'il les vendait ou les échangeait selon ses désirs : toute propriété leur était refusée, même de ce qu'ils épargnaient, lorsqu'on leur assignait une somme fixe pour leur subsistance. On les mettait à la torture pour la moi-

dre faute : ils pouvaient être punis de mort sans l'intervention du magistrat. Le mariage leur fut long-temps interdit ; les liaisons entre les deux sexes étaient illégales : on les souffrait, on les encourageait même ; mais elles n'étaient pas honorées de la bénédiction nuptiale. Les enfans n'avaient pas d'autre condition que celle de leur père : ils naissaient, ils vivaient, ils mouraient dans la servitude. Dans la plupart des cours de justice, leur témoignage n'était pas reçu contre un homme libre. Ils étaient asservis à un habillement particulier ; et cette distinction humiliante leur rappelait à chaque moment l'opprobre de leur existence. Pour comble d'infortune, l'esprit du système féodal contrariait l'affranchissement de cette espèce d'hommes. Un maître généreux pouvait, à la vérité, quand il le voulait, briser les fers de ses esclaves domestiques ; mais il fallait des formalités sans nombre pour changer la condition des serfs attachés à la glèbe. Suivant une maxime généralement établie, un vassal ne pouvait pas diminuer la valeur d'un fief qu'il avait reçu ; et c'était la diminuer que de lui ôter ses cultivateurs. Cet obstacle devait ralentir, mais ne pouvait empêcher entièrement la révolution, et voici pourquoi.

Les Germains et les autres conquérans s'étaient approprié d'immenses domaines, à l'époque de leur invasion. La nature de ces biens ne permit pas de les démembrer ; dès-lors le propriétaire

ne pouvait retenir sous ses yeux tous ses esclaves, et il fut forcé de les disperser sur le sol qu'ils devaient défricher. Leur éloignement empêchant de les surveiller, il fut jugé convenable de les encourager par des récompenses proportionnées à l'étendue et au succès de leur travail. Ainsi, on ajouta à leur entretien ordinaire des gratifications, qui étaient communément une portion plus ou moins considérable du produit des terres.

Par cet arrangement, les *vilains* formèrent une espèce d'association avec leurs maîtres. Les richesses qu'ils acquirent dans ce marché avantageux, les mirent en état d'offrir une rente fixe des terres qu'on leur confiait, à condition que le surplus leur appartiendrait. Comme les seigneurs retiraient alors sans risque et sans inquiétude de leurs possessions autant ou plus de revenu qu'ils n'en avaient anciennement obtenu, cette pratique s'accrédita, et devint peu à peu universelle. Le propriétaire n'eut plus d'intérêt à s'occuper d'esclaves qui cultivaient à leurs propres frais, et qui étaient exacts dans leurs paiemens. Ainsi finit la servitude personnelle.

Il arrivait quelquefois qu'un entrepreneur hardi, qui avait jeté des fonds considérables dans sa ferme, en était chassé avant d'avoir recueilli le fruit de ses avances : cet inconvénient fit qu'on exigea des baux de plusieurs années ; ils s'étendirent dans la suite à la vie entière du cultivateur,

et souvent ils furent assurés à sa postérité la plus reculée. Alors finit la servitude réelle.

Ce grand changement, qui se faisait, pour ainsi dire, de lui-même, fut précipité par une cause qui mérite d'être remarquée. Tous les gouvernemens de l'Europe étaient aristocratiques ; le chef de chaque république était perpétuellement en guerre avec ses barons : hors d'état, le plus souvent, de leur résister par la force, il était obligé d'appeler les ruses à son secours. Celle que les souverains employèrent le plus utilement fut de protéger les esclaves contre la tyrannie de leurs maîtres, et de saper le pouvoir des nobles, en diminuant la dépendance de leurs sujets. Il n'est pas sans vraisemblance que quelques rois favorisèrent la liberté par le seul motif d'une utilité générale ; mais la plupart furent visiblement conduits à cette heureuse politique, plutôt par leur intérêt personnel que par des principes d'humanité et de bienfaisance.

Quoi qu'il en soit, la révolution fut si entière, que la liberté devint plus générale, dans la plus grande partie de l'Europe, qu'elle ne l'avait été sous aucun climat ni dans aucun siècle. Dans tous les gouvernemens anciens, dans ceux même qu'on nous propose toujours pour modèles, la plupart des hommes furent condamnés à une servitude honteuse et cruelle. Plus les sociétés acquéraient de lumières, de richesses et de puissance, plus le nombre des esclaves s'y multipliait.

plus leur sort était déplorable. Athènes eut vingt serfs pour un citoyen : la disproportion fut encore plus grande à Rome, devenue la maîtresse de l'univers. Dans les deux républiques, l'esclavage fut porté aux derniers excès de la fatigue, de la misère et de l'opprobre. Depuis qu'il est aboli parmi nous, le peuple est cent fois plus heureux, même dans les empires les plus despotiques, qu'il ne le fut autrefois dans les démocraties les mieux ordonnées.

Mais à peine la liberté domestique venait de renaître en Europe, qu'elle alla s'ensevelir en Amérique. L'Espagnol, que les vagues vomirent le premier sur les rivages de ce Nouveau-Monde, ne crut rien devoir à des peuples qui n'avaient ni sa couleur, ni ses usages, ni sa religion; il ne vit en eux que des instrumens de son avarice, et il les chargea de fers. Ces hommes faibles et qui n'avaient pas l'habitude du travail, expirèrent bientôt dans les vapeurs des mines, ou dans d'autres occupations presque aussi meurtrières. Alors on demanda des esclaves à l'Afrique : leur nombre s'est accru, à mesure que les cultures se sont étendues; les Portugais, les Hollandais, les Anglais, les Français, les Danois; toutes ces nations, libres ou asservies, ont cherché sans remords une augmentation de fortune dans les sueurs, dans le sang, dans le désespoir de ces malheureux. Quel affreux système!

La liberté est la propriété de soi. On distingue

trois sortes de libertés : la liberté naturelle, la liberté civile, la liberté politique; c'est-à-dire, la liberté de l'homme, celle du citoyen et celle d'un peuple. La liberté naturelle est le droit que la nature a donné à tout homme de disposer de soi à sa volonté; la liberté civile est le droit que la société doit garantir à chaque citoyen de pouvoir faire tout ce qui n'est pas contraire aux lois; la liberté politique est l'état d'un peuple qui n'a point aliéné sa souveraineté, et qui fait ses propres lois, ou est associé en partie à sa législation.

La première de ces libertés est, après la raison, le caractère distinctif de l'homme. On enchaîne et on assujettit la brute, parce qu'elle n'a aucune notion du juste et de l'injuste, nulle idée de grandeur et de bassesse; mais en moi la liberté est le principe de mes vices et de mes vertus : il n'y a que l'homme libre qui puisse dire, *je veux*, ou *je ne veux pas*, et qui puisse par conséquent être digne d'éloge ou de blâme.

Sans la liberté, ou la propriété de son corps et la jouissance de son esprit, on n'est ni époux, ni père, ni parent, ni ami; on n'a ni patrie, ni concitoyen, ni Dieu. Dans la main du méchant, instrument de sa scélératesse, l'esclave est au-dessous du chien que l'Espagnol lâchait contre l'Américain; car la conscience qui manque au chien, reste à l'homme. Celui qui abdique lâchement sa liberté, se voue aux remords et à la plus grande misère qu'un être pensant et sen-

sible puisse éprouver. S'il n'y a, sous le ciel, aucune puissance qui puisse changer mon organisation et m'abrutir, il n'y en a aucune qui puisse disposer de ma liberté. Dieu est mon père, et non pas mon maître; je suis son enfant, et non son esclave: comment accorderais-je donc au pouvoir de la politique, ce que je refuse à la toute-puissance divine?

Ces vérités éternelles et immuables, le fondement de toute morale, la base de tout gouvernement raisonnable, seront-elles contestées? Oui! et ce sera une barbare et sordide avarice qui aura cette homicide audace. Voyez cet armateur qui, courbé sur son bureau, règle, la plume à la main, le nombre des attentats qu'il peut faire commettre sur les côtes de Guinée; qui examine à loisir de quel nombre de fusils il aura besoin pour obtenir un nègre, de chaînes pour le tenir garrotté sur son navire, de fouets pour le faire travailler; qui calcule, de sang-froid, combien lui vaudra chaque goutte de sang, dont cet esclave arrosera son habitation; qui discute si la négresse donnera plus ou moins à sa terre par les travaux de ses faibles mains que par les dangers de l'enfantement. Vous frémissez..... Eh! s'il existait une religion qui tolérât, qui autorisât, ne fût-ce que par son silence, de pareilles horreurs; si, occupée de questions oiseuses ou séditieuses, elle ne tonnait pas sans cesse contre les auteurs ou les instrumens de cette tyrannie; si

elle faisait un crime à l'esclave de briser ses fers; si elle souffrait dans son sein le juge inique qui condamne le fugitif à la mort: si cette religion existait, n'en faudrait-il pas étouffer les ministres sous les débris de leurs autels?

Hommes ou démons, qui que vous soyez, osez-vous justifier les attentats contre mon indépendance par le droit du plus fort? Quoi, celui qui veut me rendre esclave n'est point coupable; il use de ses droits! Où sont-ils ces droits? qui leur a donné un caractère assez sacré pour faire taire les miens? Je tiens de la nature le droit de me défendre; elle ne t'a donc pas donné celui de m'attaquer: que si tu te crois autorisé à m'opprimer, parce que tu es plus fort et plus adroit que moi, ne te plains donc pas quand mon bras vigoureux ouvrira ton sein pour y chercher ton cœur; ne te plains pas lorsque, dans tes entrailles déchirées, tu sentiras la mort que j'y aurai fait passer avec tes alimens. Je suis plus fort ou plus adroit que toi; sois à ton tour victime; expie maintenant le crime d'avoir été oppresseur.

Mais, dit-on, dans toutes les régions et dans tous les siècles, l'esclavage fut plus ou moins généralement établi.

Je le veux; mais que m'importe ce que les autres peuples se sont permis, ce qu'ils ont approuvé dans les autres âges? jamais les droits éternels de la nature pourront-ils être ébranlés par les usages, par les préjugés des nations? Cette